

Instructions

relatives à la plate-forme de transmission de la FINMA

Berne, 12 septembre 2016

Référence :

Table des matières

1	Introduction	3
2	Fonctionnement	4
3	Support	8
4	FAQ.....	10
5	Annexe	12

1 Introduction

Référence :

La plate-forme de transmission constitue pour l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA un moyen de respecter les exigences légales de l'ordonnance sur la communication électronique dans le cadre de procédures administratives (OCEI-PA ; RS 172.021.2)¹, selon laquelle tout écrit peut être communiqué par voie électronique aux autorités de la Confédération. Une plate-forme de transmission² est un système d'information et de communication garantissant en permanence la confidentialité et l'intégrité des données. Elle n'est cependant pas forcément limitée aux échanges électroniques avec les autorités, mais peut tout à fait servir à la communication quotidienne, par ex. pour l'envoi de rapports d'audit, d'autres informations pertinentes pour la surveillance ou de données confidentielles. Dans tous les cas, la saisie est cryptée. Après chaque envoi, l'émetteur se voit remettre un reçu juridiquement valable. La plate-forme de transmission se compose de trois parties « Frontal » (frontend), « Transport » et « Traitement interne ».

La plate-forme de transmission a pour but de raccourcir la durée du processus de transmission et d'augmenter ainsi l'efficacité dans les échanges avec les assujettis. Les présentes directives expliquent le fonctionnement de la plate-forme de transmission.

¹ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20100598/index.html>

² <https://www.isb.admin.ch/isb/fr/home/themen/sicherheit/fachinformationen/elektronische-zustellplattformen.html>

2 Fonctionnement

Référence :

La plate-forme de transmission est accessible via le site Internet de la FINMA (www.finma.ch), sous « Contacts » et « Communication électronique des écrits ».

Page d'accueil de la plate-forme de transmission

Demande électronique

Vous pouvez ici saisir des demandes et les transmettre à la FINMA dans un environnement Internet sécurisé par SSL. Après validation, votre demande est transmise à la FINMA sans enregistrement intermédiaire et sous une forme cryptée. Après transmission, vous pouvez sauvegarder en format PDF un récépissé de votre demande signé électroniquement et horodaté.

Les canaux suivants sont à votre disposition pour votre demande électronique:

- demande sans identification par SuisseID: transmission cryptée de documents numérisés avec ou sans signature électronique qualifiée**
- demande avec identification par SuisseID: transmission cryptée de documents numérisés avec signature électronique qualifiée**

Votre demande est adressée à: Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA
Laupenstrasse 27
CH-3003 Berne

Je suis ou j'agis au nom de*

Raison de la demande*

Choisir le type de demande:

Demande sans identification par SuisseID
 Demande avec identification par SuisseID

Suivant

Bases légales

- [Ordonnance sur la communication électronique dans le cadre de procédures administratives \(OCEI-PA\)](#)
- [Code des obligations \(art. 14\)](#)
- [Loi fédérale sur les services de certification dans le domaine de la signature électronique \(loi sur la signature électronique, SCSE\)](#)

Liens

- finma.ch
- [Contact FINMA](#)
- [SuisseID](#)
- [Disponibilité système](#)
- [Support](#)

Référence :

Vous avez le choix entre deux types de saisie différents :

Saisie sans identification via SuisseID³

Ce type de saisie n'implique pas l'utilisation d'une SuisseID. Le guide-opérateur de la plate-forme de transmission vous accompagne, étape par étape, tout au long du processus de saisie. Après avoir entré vos données d'expéditeur et de contact, vous pouvez laisser un message pour la FINMA. En fin de processus, vous pouvez télécharger des documents et des fichiers afin de les transmettre à la FINMA. Les documents peuvent également porter une signature électronique qualifiée. Une signature est nécessaire lorsque les documents devant être transmis à la FINMA doivent être signés : les documents signés à la main lorsqu'ils sont envoyés par la Poste doivent porter une signature électronique qualifiée s'ils sont transmis via la plate-forme de transmission (cf. la FAQ sur la signature électronique qualifiée). Lors du téléchargement des documents par fichier individuel ou par *drag'n drop*, les consignes suivantes doivent être respectées :

- le volume maximal de la saisie électronique totale est de 1 GB,
- le volume maximal de chaque fichier individuel est de 100 MB.

Avant l'envoi, vous pouvez contrôler votre saisie et vos documents ; ensuite, confirmez et envoyez à la FINMA en cliquant sur « Envoyer ». Un reçu peut alors être téléchargé. La FINMA conseille de le renommer et de l'enregistrer sur le bureau. Le reçu sert de preuve et de référence unique de votre saisie. Vous en trouverez un exemple en annexe.

Saisie avec identification via SuisseID

Ce type de saisie est différent du premier dans la mesure où il implique une identification par SuisseID. Lors du processus de saisie, vous devez d'abord vous identifier au moyen de votre SuisseID. Les données d'identification relatives à votre personne sont ensuite recueillies auprès de SuisseID. Une fois la confirmation obtenue, vous revenez à la plate-forme de transmission et pouvez poursuivre le processus de saisie. Les masques de saisie sont alors identiques à ceux du processus de saisie sans identification via SuisseID. Lors du téléchargement des documents par fichier individuel ou par *drag'n drop*, les consignes suivantes doivent pareillement être respectées :

- le volume maximal de la saisie électronique totale est de 1 GB,
- le volume maximal de chaque fichier individuel est de 100 MB.

³ SuisseID : standard suisse pour une authentification sûre et la signature électronique.

Référence :

Avant l'envoi, vous pouvez contrôler votre saisie et vos documents ; ensuite, confirmez et envoyez à la FINMA en cliquant sur « Envoyer ». Un reçu peut alors être téléchargé. La FINMA conseille de le renommer et de l'enregistrer sur le bureau. Le reçu sert de preuve et de référence unique de votre saisie. Une saisie avec identification via SuisseID est nécessaire lorsque le processus exige une preuve d'identification unique et juridiquement valable.

Remarques importantes

Une fois sur la plate-forme de transmission, le système vous demande à diverses reprises d'entrer des données. Celles-ci aident la FINMA à comprendre votre message et à le faire parvenir, en interne, au bon destinataire. Lors de ces saisies, nous vous prions de respecter les directives FINMA suivantes:

Objet/référence : cet élément constitue une part importante de la concrétisation du message (comme dans un courriel). Plus il est précis, plus le tri et le traitement du message sont faciles. Si vous disposez d'un numéro de référence, nous vous conseillons de le mentionner dans ce champ.

Message : le texte du message doit être considéré comme lettre d'accompagnement. Vous pouvez y communiquer l'objectif de votre courrier à la FINMA, y renvoyer à des documents pertinents ou simplement y expliquer votre requête.

pas transmis à la FINMA. Celle-ci est informée par le système que des fichiers endommagés ont été identifiés, ce qui lui permet de prendre contact avec l'émetteur et de lui signaler que certains fichiers ne peuvent pas être réceptionnés. De plus, la plate-forme de transmission est ainsi efficacement protégée contre les attaques ciblées.

Référence :



Les fichiers suivants sont prêts pour l'envoi

Taille globale actuelle: 0 MB



Cliquez sur ce symbole pour supprimer l'annexe.

3 Support

Si vous souhaitez poser des questions ou si vous rencontrez des difficultés pendant la saisie de votre message, veuillez-vous adresser au service de support → help.zustellplattform@finma.ch

Veillez à bien donner les informations suivantes :

- description de l'erreur (si possible avec copies d'écran),
- date et heure de la tentative de transmission,
- reçu (si existant),
- données relatives au contact (par ex. voie de prise de contact souhaitée)

Le support essaie d'entrer en contact avec vous aussi rapidement que possible afin de répondre à vos questions ou de corriger l'erreur survenue. Ses horaires d'ouverture sont les suivants :

En semaine : de 8 h à 17 h

Week-end : fermé

Si vous avez des questions générales n'hésitez pas de contacter ***digital@finma.ch***. La FINMA essaiera de vous répondre le plus vite possible.

Référence :

4 FAQ

Référence :

Question : Quand faut-il utiliser la plate-forme de transmission de la FINMA ?

Réponse: Globalement, la plate-forme de transmission peut être utilisée pour toute la correspondance avec la FINMA. Son emploi est particulièrement indiqué lorsqu'il s'agit de transmettre à la FINMA des données ou des documents confidentiels de façon sûre et efficace. La plate-forme de transmission permet également d'envoyer des documents électroniques avec signature qualifiée. Notez que les documents avec une signature électronique qualifiées sont acceptés seulement quand ils sont transmis par la plate-forme de transmission. Le tableau ci-dessous illustre, à l'aide de divers exemples, les échanges avec la FINMA tels qu'ils se déroulent aujourd'hui et les possibilités offertes par la plate-forme de transmission.

Exemple	Sans la plate-forme	Via la plate-forme
Rapports d'audit à la FINMA	Les rapports d'audit sont signés à la main et envoyés à la FINMA par la poste.	Les rapports d'audit peuvent être marqués d'une signature électronique qualifiée et transmis à la FINMA via la plate-forme de transmission. Ils restent valables juridiquement et la durée du processus est sensiblement réduite.
Communication de fichiers confidentiels	Les données sont transmises à la FINMA par la poste, sous forme de clé USB et de CD.	Les fichiers d'une taille maximale de 100 Mo peuvent être transmis en toute sécurité à la FINMA via la plate-forme de transmission. Les données peuvent ainsi être traitées directement.
Demandes d'autorisation	Les demandes d'autorisations sont signées à la main et envoyées à la FINMA par la poste.	Les demandes d'autorisation peuvent être marquées d'une signature électronique qualifiée et transmises à la FINMA via la plate-forme de transmission. Elles restent valables juridiquement et la durée du processus est sensiblement réduite.

Question : Comment l'utilisateur sait-il si son message est bien parvenu à destination ?

Réponse : La plate-forme de transmission de la FINMA est reconnue par la Confédération. A partir du moment où le reçu peut être enregistré sans problème, vous pouvez considérer que la transmission a bien eu lieu. Après l'envoi, votre message est communiqué à la FINMA sous forme cryptée.

Référence :

Question : Dans quelles circonstances choisir la « Saisie avec identification via SuisseID »?

Réponse : Aujourd'hui, de nombreux documents pertinents pour les affaires sont imprimés parce qu'ils nécessitent du point de vue juridique une ou plusieurs signatures. La signature électronique qualifiée permet de signer numériquement des documents qui restent valables juridiquement. Comme un cachet, une telle signature garantit l'intégrité du document (inaltérabilité) et l'identité sans ambiguïté de l'émetteur. En Suisse, seule SuisseID remplit ces exigences. Une signature SuisseID respecte donc les plus hauts standards légaux de notre pays. Elle fait l'objet d'une réglementation dans la loi sur la signature électronique (SCSE) et le code des obligations l'assimile à la signature manuscrite. Cf. également la FAQ « Signature électronique qualifiée ».

Question : Qu'est-ce qu'une signature électronique qualifiée ?

Réponse : Lorsque la FINMA exige, dans le cadre d'une procédure, une preuve d'identification claire, celle-ci ne peut lui être transmise qu'en recourant à la « Saisie avec identification via SuisseID ». Dans un tel cas, la plate-forme de transmission vérifie que l'émetteur est bien l'auteur de la saisie.

Question : Que faire en cas d'erreur ?

Réponse : La FINMA tient un service de support à votre disposition. Cf. également le chapitre 3 du présent document.

Question : Pourquoi certains formats sont-ils rejetés alors qu'ils figurent dans la liste jointe en annexe ?

Réponse : Il se peut que des prescriptions techniques internes empêchent l'envoi de certains formats à partir du réseau interne de votre entreprise. Contactez votre service informatique et voyez s'il convient d'abord de débloquenter la plate-forme de transmission avant de pouvoir l'utiliser.

5 Annexe

Référence :

Liste des formats autorisés

Type de fichier	Description
.doc	MS Word jusqu'à 2007
.docx	MS Word à partir de 2007
.xls	MS Excel jusqu'à 2007
.xlsx	MS Excel à partir de 2007
.ppt	MS PowerPoint jusqu'à 2007
.pptx	MS PowerPoint à partir de 2007
.vsd	MS Visio jusqu'à 2013
.vsdx	MS Visio à partir de 2013
.avi	Videofomat (y compris XVID)
.mpg	Format vidéo (MPEG)
.mp4	Format vidéo / audio
.wav	Format audio
.mp3	Format audio
.wma	Format audio
.tif	Format d'image
.tiff	Format d'image
.png	Format d'image
.jpg	Format d'image
.jpeg	Format d'image
.gif	Format d'image
.zip	Format conteneur
.rar	Format conteneur
.pdf	Adobe PDF Format
.csv	Texte, format de fichier, séparation par des virgules
.rtf	Rich Text Format
.txt	Texte, format de fichier Texte brut
.msg	Fichier unique MS Outlook

.xml	Extensible Markup Language
.db	Format banque de données
.mdb	Format banque de données
.rdl	Format banque de données

Référence :

Exemple de reçu

Référence :

Einfache Eingabe / Quittung Demande simple / Reçu Richiesta semplice / Ricevuta Communication / Receipt		Digitally signed by CHE-450.974.828 Bern - Switzerland, 2016-01-12 Reception confirmed
Empfänger Destinataire Destinatario Recipient	Eidgenössische Finanzmarktaufsicht FINMA Laupenstrasse 27 CH-3003 Bern	
Einheit / Kontaktperson Unité / Personne de contact Unità / Persona di contatto Unit / Person	eine Börse	
Grund der Eingabe [fr]Grund der Eingabe [it]Grund der Eingabe [en]Grund der Eingabe	Sonstiges	
Eingangsdatum / ID Data de réception / ID Data ricezione / ID Reception date / ID	2016-01-12 08:45:11 (YYYY-MM-DD, CE(S)T) 3eda4265-7703-4940-8103-b2c28f862a90	
Aktenzeichen / Betreff Référence / Concerne Riferimento / Oggetto Reference / Subject	--/-- Bewilligungsantrag Fondsleitung Bank Fantasia	
Mitteilung Message Comunicazione Communication	Sehr geehrte Damen und Herren In den Beilagen sende ich Ihnen den bzw. die Bewilligungsanträge für eine Zulassung als Fondsleitung. Bei Fragen bin ich jederzeit unter der E-Mail Adresse oder telefonisch erreichbar. Mit freundlichen Grüssen M.Mustermann	
Beilagen Annexes Allegati Attachments Hashes (SHA-256)	Zustellplattform_Pilotuser.pptx b84b36d7d12cbf7e08bb1ef735f29c754040b22c6ddca4f327353694ac0035e9 Protokoll KT Fach _01_10_2014.pdf e57b290ba0ef5f7abbb9cf3386584c51604387a4f6e79512148a80fa4baf2d58	
Identität des Senders Identité de l'expéditeur Identit� del mittente Identity Sender	--/--	
Kontaktinformationen Coordonn�es de l'exp�diteur Dettagli di contatto Contact details	Bank Fantasia Herr Max Muster Beispielstrasse 22 3014 Bern T: 0313279185	
E-Mail / Zustellplattform Courriel / Plateforme de messagerie E-Mail / Piataforme di consegna E-Mail / Data exchange platform	max.mustermann@bank-fantasia.ch Kein Konto auf einer Zustellplattform	
Antwort R�ponse Risposta Answer	Auf Papier per Post an die oben stehende Postadresse	
Code / Codice	208083	

Remarque : Le code est le num ro de r f rence unique du re u (ID). Il sert, le cas  ch ant,   la tra abilit  du message.